



**Circulaire en matière de marchés publics**

**Objet : Rapports nationaux et statistiques en matière de marchés publics / concessions à fournir.  
Années de référence : 2024 – 2025 - 2026**

**DESTINATAIRES :**

1. Ministère d'État.
2. Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur.
3. Ministère des Affaires intérieures.
4. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.
5. Ministère de la Culture.
6. Ministère de la Digitalisation.
7. Ministère de l'Économie.
8. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
9. Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.
10. Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.
11. Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.
12. Ministère des Finances.
13. Ministère de la Fonction publique.
14. Ministère de la Justice.
15. Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.
16. Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.
17. Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.
18. Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.
19. Ministère des Sports.
20. Ministère du Travail.

---

Il est rappelé aux pouvoirs adjudicateurs et aux entités adjudicatrices qu'ils sont tenus de fournir annuellement des données statistiques sur les marchés et les concessions qui relèvent de leur responsabilité, afin de permettre à la soussignée de répondre aux obligations incombant au Gouvernement en matière de gouvernance des marchés publics et des contrats de concessions, en application des directives européennes 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE.

L'échéance pour la transmission des données au Département des Travaux publics est fixée au **1<sup>er</sup> février de chaque année.**

Le nouveau fichier Excel, résultant du modèle proposé par la Commission européenne en date du 16/02/2024, et destiné à une présentation uniforme des données collectées, est mis à disposition sur le Portail des marchés publics à l'adresse suivante : <https://marches.public.lu/fr/agent/stat.html>

L'adresse électronique pour la transmission des données statistiques au Ministère de la Mobilité et des Travaux publics demeure la même : [statistiques@tp.etat.lu](mailto:statistiques@tp.etat.lu)

Prière de bien vouloir transmettre la présente circulaire à **vos administrations, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices** qui dépendent d'une manière ou d'une autre de vos responsabilités.

Prière, également, de bien vouloir donner instruction à ces pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices de s'organiser de manière à être en mesure de livrer, chaque année pour le 1<sup>er</sup> février, les données nécessaires à la rédaction du **rapport de gouvernance**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**La Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics**



**Yuriko Backes**